

Bienvenue au lycée Thérèse Planiol de Loches

Si le 29 juin votre enfant est affecté en classe de seconde générale et technologique au lycée Thérèse Planiol, nous vous informons dès maintenant de la démarche à suivre.

Vous devrez **entre le 30 juin et le 5 juillet** concrétiser **les formalités d'inscription au lycée, c'est-à-dire :**

Etape 1 : Fin juin, prendre un rendez-vous avec le lien de connexion qui vous sera adressé

Etape 2 : à partir du 30/06 à 9h, inscrire votre enfant sur [educonnect-education.gouv.fr](http://educonnect-education.gouv.fr) . (en cas de difficulté passer à l'étape 3)

Etape 3 : venir au lycée Planiol, uniquement sur rendez-vous pour un entretien avec un CPE ou un Personnel de Direction sur les différentes modalités liées à l'inscription (internat, section européenne, options facultatives, PAP, PAI, PPS...). Créneau de 20 minutes et 4 familles par heure

Quelques précisions importantes

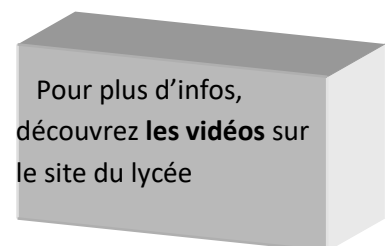
- 1) On ne peut choisir qu'une seule option facultative (dite générale) parmi, section européenne, cinéma audiovisuel ou latin
- 2) Les résultats pour la section européenne seront communiqués lors de la venue au lycée
- 3) Pour une candidature en Cinéma Audiovisuel, une lettre de motivation de l'élève à donner au plus tard à l'inscription
- 4) Vous pouvez également choisir une option facultative technologique nous vous proposons Sciences de l'Ingénieur et Création et Innovation Technologique (projet course en cours)
- 5) Les élèves d'allemand LV1 et LV2 sont regroupés
- 6) Les élèves d'anglais LV1 et LV2 sont également regroupés

Nous vous accueillerons donc au lycée car nous avons fait le choix de maintenir un accueil physique pour toutes les familles afin de favoriser un temps d'échanges important avant l'entrée en seconde.

Si vous ne pouvez pas effectuer l'inscription en ligne avant votre rendez-vous pourrez la réaliser directement au lycée.

Les rendez-vous seront positionnés autour des créneaux suivants :

- **Mercredi 30 juin de 13h à 19h**
- **Jeudi 1<sup>er</sup> juillet de 13h à 19h**
- **Vendredi 2 juillet de 9h à 19h30**
- **Samedi 3 juillet de 8h30 à 12h**
- **Lundi 5 juillet de 8h30 à 12h**



**Les pièces suivantes** seront à fournir:

Copie recto-verso de la carte d'identité – un RIB – extrait de jugement en cas de séparation – photocopie complète du livret de famille

En cas d'interrogation ou de besoin d'informations, n'hésitez pas à nous solliciter par mail ([ce.0370016s@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0370016s@ac-orleans-tours.fr)) ou par téléphone (02 47 91 41 21)

Jean Pierre Guilbert  
Proviseur